

# UN RÉGISSEUR(EUSE)





# LE MÉTIER

## DESCRIPTION

Le régisseur de spectacles travaille sous la direction du directeur technique. Il fait le lien entre la direction et les équipes techniques et artistiques. Il connaît donc bien le milieu culturel et artistique et possède aussi de réelles qualités relationnelles pour animer et coordonner les équipes. Il possède différentes compétences techniques, car il encadre les régisseurs spécialisés en son, lumière et plateau.

## EN QUOI CONSISTE - T- IL ?

Le régisseur de spectacles ou régisseur général est chargé de la préparation, de l'exploitation et de la coordination matérielle, humaine et technico-administrative des manifestations artistiques.

Il exerce son activité aussi bien dans le spectacle vivant qu'au cinéma ou à la télévision. Il gère la régie son, lumière et plateau, mais s'occupe aussi de l'organisation des plannings, de la location de matériel, de la gestion des stocks et du suivi du budget. Le régisseur de spectacle s'occupe également de la sécurité et du confort du public. Il doit notamment veiller au respect des consignes de sécurité et des règlements.

## QUEL EST SON RÔLE ?

Il est responsable de la sonorisation d'un spectacle ou d'un projet audiovisuel, et supervise l'enregistrement des bruitages, musiques et voix. Il peut diriger une équipe de monteurs sons et d'assistants monteurs son. Il travaille surtout en studio.

En amont d'un tournage ou d'un spectacle, il s'occupe d'organiser les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation des aspects sonores. Il élabore le plan d'implantation des dispositifs de prise de son, tout en supervisant son application par ses équipes. Une fois installé en régie/aux manettes de sa console de mixage, il supervise la sonorisation, la prise de son et la diffusion des bandes son. A la fin d'un spectacle ou d'un tournage, il surveille et participe au démontage de l'installation son

# RÉGISSEUR SON





# RÉGISSEUR LUMIÈRES

## QUEL EST SON RÔLE ?

Son rôle est de proposer la « meilleure lumière », c'est-à-dire la plus adaptée à la manifestation artistique. Il échange avec le metteur en scène et le décorateur du spectacle, et travaille sous la direction du concepteur lumière. Il imagine les éclairages, les teste, contrôle le matériel nécessaire et dresse un « plan lumière ».

En amont du spectacle, il assure l'installation et les réglages des projecteurs et enregistre sur une console informatisée les jeux de lumières qui accompagneront chaque scène ou séquence du spectacle. Durant la représentation ou le tournage, c'est lui qui donne les « tops lumière ». Dans une équipe importante, il dirige des techniciens lumières et travaille aussi avec un éclairagiste, dont il applique les directives.

## QUEL EST SON RÔLE ?

Réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations en gérant et coordonnant les moyens humains et matériels qui lui sont confiés. Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation de la représentation artistique.

Élabore le plan d'implantation des matériels scéniques, réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel. Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles. S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques et des bonnes conditions d'accueil du public.

Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels, et gère leur entretien courant. Assure une veille sur les avancées technologiques de l'équipement et du matériel scéniques. Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

# RÉGISSEUR SON

## RISQUES PROFESSIONNELS

- Travail en hauteur
- Contrainte visuelle
- Nuisance sonore
- Troubles musculo-squelettiques
- Membre supérieur :
- Contrainte posturale de l'épaule avec élévation de l'épaule
- Fléchissement doigts/mains/poignets

## VISITES EN SANTÉ AU TRAVAIL

Tous professionnels de santé (ou médecin si spécificités : habilitation électrique, CACES, etc.)

## PÉRIODICITÉ DES VISITES

5 ans (VIP) ou 2 ans (SIR) en fonction des spécificités

## EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Audiométrie - Ergovision

# FICHE MÉDICO - PROFESSIONNELLE

# VIDÉOS LIÉES



**J'AI TESTÉ POUR VOUS**



**L'ENVERS DU DÉCOR**



**LES MÉTIERS DU SPECTACLE**